

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 15 février 2011

Les Organismes HLM oeuvrent pour le retour à l'emploi.

Dans le cadre du Grand Projet de Ville de TOULOUSE, et au regard de leur rôle social, les organismes appliquent les clauses d'insertion sur les chantiers de construction de logements sociaux.

Les entreprises concernées par cette clause doivent consacrer 5% du nombre total d'heures travaillées sur le chantier à l'embauche des publics très éloignés de l'emploi. La clause d'insertion permet avant tout de construire des parcours professionnels (alternance, CDD, CDI...), avec le soutien des partenaires de l'emploi.

Divers publics peuvent bénéficier de la « Clause d'insertion » : les habitants de quartiers ZUS, les travailleurs handicapés, les chômeurs longue durée, les personnes de plus de 50 ans, les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS...), les jeunes sans qualification suivis Mission Locale.

Le résultat attendu étant de pérenniser l'intégration de ces publics dans le marché de l'emploi.

Pour 2010, on retiendra les éléments suivants :

► **Chantier ANRU et hors ANRU**

S'agissant des chantiers ANRU, les bailleurs sociaux ont contribué à la sécurisation des parcours professionnels avec les heures effectuées sur tous les marchés des organismes HLM correspondant à **61 ETP** (au lieu de 28 prévus). Les heures d'insertion ont été recensées sur **34 opérations** (23 ANRU et 11 Hors ANRU) comprenant le nombre de lots suivants : 1 Démolition, 3 Résidentialisations, 7 Réhabilitations, 20 Constructions, 1 marché de ménage, 2 marchés d'espaces verts. Ces lots ont créé des emplois principalement dans le secteur du Bâtiment soit 16 métiers sur 22.

L'effet nouveau sur 2010 est la part non négligeable des marchés Hors ANRU avec un impact fort sur l'emploi conduisant à 77 contrats de travail dont notamment 9 CDI, 10 contrats en alternance et 28 contrats CDD insertion.

► **Un impact sur l'emploi :**

191 bénéficiaires sur 2010 avec 10% de personnel féminin contre 5% en 2009 et presque les 2/3 résidents en Zone Urbaine Sensible. Les jeunes d'un faible niveau de qualification sont les plus représentés suivis de la tranche d'âge 26/40 ans. La forte présence du secteur du second œuvre se répercute sur l'augmentation par rapport à 2009 des publics jeunes avec un niveau CAP/BEP, niveau minimum requis pour pouvoir intégrer un chantier où le métier est très technique. Les postes non qualifiés restent malgré tout majoritaires et concernent les métiers de « manœuvre » pour le bâtiment et d' « opérateur de quartier » pour le nettoyage et les espaces verts.

Les **213 contrats** ont conduit à la création de 23 emplois pérennes avec 23 CDI auxquels se rajoutent également les 29 contrats en alternance avec embauche prévue à leur issue. Malgré une part toujours importante de l'intérim et des CDD, la volonté est bien d'inciter les entreprises à profiter des clauses d'insertion pour recruter du personnel sur le long terme et le former.

Près de la moitié des 191 bénéficiaires sont toujours en emploi en janvier 2011.

► **Un développement territorial en voie d'élargissement :**

Liée aux conventions ANRU, la mise en œuvre des clauses d'insertion se fait principalement sur le territoire toulousain, cependant, on voit se dessiner l'amorce d'un élargissement territorial avec notamment, Hors ANRU, 5 opérations sur la communauté d'agglomération du Sicoval (Ramonville, Escalquens) et 2 sur la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (Tournefeuille, Aussonne).

Les clauses d'insertion sont non seulement un tremplin pour l'accès à l'emploi mais démontrent qu'elles peuvent également aboutir directement à l'emploi pérenne ou à la formation.

Le Groupement Départemental de la Haute-Garonne, organisation professionnelle, regroupe les 17 organismes d'habitat exerçant leur activité en locatif ou en accession à la propriété dans le département : 2 Offices Publics de l'Habitat, 10 Entreprises Sociales pour l'Habitat, 4 Sociétés Anonymes Coopératives d'HLM et 1 Société Anonyme Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété.

Le rôle du Groupement Départemental de la Haute-Garonne est :

- d'aider à la mise en œuvre des politiques de l'habitat au niveau territorial ;
- de représenter les organismes d'habitat au niveau départemental et local ;
- de diffuser les informations professionnelles à ses adhérents et à ses partenaires ;
- de contribuer aux échanges entre les collaborateurs des organismes ;
- d'assurer une veille professionnelle dans les différents métiers exercés au sein des organismes ;
- de gérer des outils et/ou des démarches interorganismes ;
- d'être un centre de ressources du milieu professionnel.

Les organismes Hlm de la Haute-Garonne gèrent 57 000 logements et logent plus de 110 000 personnes.

Contacts : Maryse PRAT, Présidente et Sabine VENIEL-LE NAVENNEC, Directrice